

Conseil municipal

La réunion du conseil municipal du 13 mars a été essentiellement budgétaire. Le compte administratif de l'exercice 2017 a été approuvé avec un excédent de fonctionnement de 183 250 euros, grâce à des dépenses maîtrisées. Le budget général a été adopté à l'unanimité pour un montant de 1 130 491 euros en fonctionnement et 775 609 euros en investissement.

Pour une comptabilité séparée, il a été décidé de créer un budget annexe pour le projet de maison de santé pluridisciplinaire. Il est alimenté par une avance de 100 000 euros du budget général.

Les taux d'imposition communaux sont inchangés :

Taxe d'habitation 7,88%

Taxe foncière (bâti) 16,02%

Taxe foncière (non bâti) 32,58%

Ils sont très nettement inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux.



Première pierre du futur gymnase

Mercredi 29 mars à 14 h 30, Yves Nicolin, Président de Roannais-Agglomération, entouré notamment de conseillères régionale et départementale, de plusieurs vice-présidents de l'agglo, de nombreux maires de l'ancien canton a symboliquement posé la première pierre de la construction du futur gymnase. Rappelons que ce bâtiment de 1540 m² se compose de deux volumes qui s'imbriquent et se complètent. Il pourra accueillir des compétitions de niveau départemental et les gradins disposent de 100 places.

La dépense s'élèvera à environ 2 millions d'euros hors taxes, sur ce montant la subvention du Département est de 1 million, une aide est aussi attendue de la Région.

En partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'énergie de la Loire (SIEL) des panneaux photovoltaïques seront installés.

Rentrée scolaire 2018/2019

Après une large concertation avec les parents d'élèves, **le conseil d'école et l'équipe enseignante, la municipalité a opté pour la semaine à quatre jours.** A partir de la prochaine rentrée scolaire les élèves auront école les lundis/mardis/jeudis et vendredis de **8h55 à 11h55** et de **13h30 à 16h**.

Un temps d'étude sera proposé, dans leur classe respective, aux élèves qui le souhaitent de 16h à 16h30 les

lundis, mardis et jeudis pour les enfants de CE1 au CM2. Dans ce même temps, les élèves de maternelle et CP qui restent seront encadrés par les ATSEM.

Les vendredis tous les élèves auront la possibilité de rester de 16h à 16h30 et seront encadrés par les ATSEM.

La garderie proposée par l'AFR restera la même les jours d'école : de 7h15 à 8h15 et de 16h30 à 18h.

Urbanisme

Pour toute modification sur votre habitation, il est obligatoire de déposer une demande auprès des services de la mairie. Il peut s'agir d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire selon la surface créée.

D'autre part, il est important de remettre en mairie les déclarations d'ouverture de chantier ainsi que de fin de chantier. Vous pouvez télécharger ces différents documents sur : www.service-public.fr

Le PLU de la commune et son règlement peuvent être consultés sur : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Piscine

Après des travaux et le changement du liner en 2017 du grand bassin à la piscine municipale, ce sont les vestiaires et l'accueil qui font peau neuve avant la réouverture de cette saison 2018.

La piscine ouvre le 1^{er} juin les mercredis, samedis et dimanches sur le mois de juin et sera ouverte 7 jours sur 7 en juillet août. Cette piscine est climatisée (28°) et surveillée. Les travaux de l'accueil et des vestiaires sont terminés. Ils ont consisté à la mise en conformité par rapport au handicap. Mise en place d'un vestiaire et des toilettes aux normes handicap, changement des huisseries, réfection du pédiluve, de la banque d'accueil...

Cet été venez piquer une tête à La Pacaudière...



Nos tarifs :

- Enfants de 6 à 16 ans :	1,60 €
- A partir de 16 ans :	3,20 €
- Abonnement 10 séances enfants :	14,00 €
- Abonnement 10 séances adultes :	28,00 €
- Abonnement saison enfants :	32,00 €
- Abonnement saison adultes :	64,00 €

Tarif pêche à Picamot

> Enfants de moins de 15 ans révolus : 4,00 €
> Autres personnes : 6,00 €

> Abonnement 10 cartes de pêche enfants : 24,00 €
> Abonnement 10 cartes de pêche adultes : 40,00 €

• La durée de validité de la carte est d'une journée.

Pensez au recensement citoyen

A 16 ans, il est obligatoire d'effectuer la démarche du recensement citoyen. Celui-ci permet notamment d'être convoqué à la journée Défense et Citoyenneté et d'être inscrit d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Rappel

Stationnement

Dans la totalité du bourg vous devez seulement stationner votre véhicule sur les emplacements matérialisés, et toujours laisser l'espace nécessaire pour le passage d'une poussette.

Chiens et chats

Chaque propriétaire est responsable de son animal et doit l'empêcher de divaguer sur la voie publique et de causer des nuisances, déjections notamment, merci de ne pas décorer nos trottoirs, nos allées et nos pelouses.

Des sacs sont à votre disposition à divers points de la commune

PAV

Lorsque vous déposez vos journaux, magazines, emballages ou verres au point d'apport volontaire **aucun autre déchet ne doit être déposé autour des containers.**

Merci également de ne pas mettre de gravats ou cartons dans les containers réservés aux ordures ménagères.

Panneaupocket

Soyez mieux informé, téléchargez l'application PanneauPocket sur votre téléphone. Vous aurez ainsi toutes les informations diffusées par la mairie sur le panneau fixe.

Ce dispositif est gratuit.

L'agglomération vous aide à rénover

Renov' ta baraque

L'aide s'adresse aux propriétaires occupants de maisons individuelles. Elle est allouée comme toutes les aides qui suivent sans conditions de ressources. La subvention varie de 2 000 à 5 000 euros selon le nombre de postes de travaux engagés : isolation, changements des portes et fenêtres, ventilation, chauffage. Elle est plafonnée à 80 % des dépenses.

Adaptez votre logement (maintien à domicile)

Roannais-Agglomération propose aux propriétaires occupants, retraités à partir de 58 ans et personnes

handicapées à 50% et plus, une aide de 2 000 euros, plafonnée à 50% des travaux éligibles : adaptation des pièces d'eau, volets électriques, monte-personne, etc.

Renov' tes lochs

Le dispositif s'adresse aux propriétaires bailleurs. En 2018, sa mise en œuvre a été assouplie et s'applique à partir du seul logement vétuste ou vacant. Les postes de travaux éligibles sont identiques à ceux de « Renov' ta baraque ». L'aide se monte à 10 000 euros par logement traité, plafonnée à 50% des dépenses éligibles.

Calendrier de mai à septembre (marché d'été) :

Mai

Dimanche 27 AFR vide grenier et ferme reconstituée (ERA)

Juin

Sam 9/dim 10 Repas des classes en 8 (ERA)

Samedi 9 Tournoi mini-basket (gymnase)

Samedi 16 Tournoi quilles et pétanque
« Les Amis de la Gare » (la Gare)
Tournoi basket jeunes (gymnase)

Vendredi 22 Spectacle de fin d'année du Collège (ERA)

Samedi 23 Repas 40 ans Tennis (ERA)
Finale Tennis

Dimanche 24 Gala de danse (Scarabée)

Lundi 25 AG ADMR (ERA)

Samedi 30 Fête de l'école (ERA)

Juillet

Mercredi 11 Marché d'été (ERA)

Vendredi 13 Feux d'artifice + Bal

Vendredi 20 Don du Sang (ERA)

Mercredi 25 Marché d'été (ERA)

Août

Mercredi 8 Marché d'été (ERA)

Samedi 11 Concours de pétanque ASSE
(la Frairie)

Sam 18/dim 19 Soirée privée (salle ERA)

Sam 25/dim 26 Salon du Verre à LE CROZET

Septembre

Samedi 1^{er} Forum associations

Dimanche 2 Vide Grenier « Sauvegarde de la Gare » (La Gare)

Sam 8/dim 9 Jumelage (Froideville)

Sam 22/dim 23 Classes en 8 (ERA)

Sam 29/dim 30 Soirée privée (salle ERA)